http://www.snetap-fsu.fr/Le-Conseil-regional-Ile-de-France-accepte.html



## Demande d'audience au Conseil Régional concernant la filière aménagement paysager en île de France.

- En Région - Date de mise en ligne : jeudi 1er juin 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

Le Conseil régional Ile de France accepte l'ouverture de deux formations de <u>BTSA</u> aménagements paysagers par la voie de l'apprentissage, dans des établissements privés, à moins de trente kilomètres de trois autres formations existantes.

Lors du CREA du 15 mai 2017, le SNETAP-<u>FSU</u> ainsi que le SEPEF-<u>CFDT</u>, représentant les personnels des établissements privés, a interpellé la directrice régionale, Madame Anne Bossy, en déposant copie d'une **pétition** de 175 signatures, qui a été adressée à Madame Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional lle de France, à qui nous demandons une audience.

De toute évidence, la position du Conseil Régional n'est partagée ni par la représentante de l'Etat, en charge de l'enseignement agricole, ni par les personnels et leurs organisations syndicales représentatives.

Relance est faite avec un courrier co-signé FSU lle de France - SNETAP-FSU.

## Le dialogue social serait-il inconnu au Conseil régional lle de France ?

- Courrier à la Présidente du Conseil Régional Île de France Valérie Pécresse
- Pétition
- <u>Carte des formations</u> en île de france
- Courrier BTS AP FSU/SNETAP-FSU

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2